(https://gouv /coronavirus)

#### Info Covid-19

(/info-coronavirus-covid-19/infos-arm es-se-rendre-en-nouvelle-caledonie)

#### Arrivées

(/info-coronavirus-covid-19/infos-a parts-quitter-la-nouvelle-caledonie)

#### Départs

(/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux)

# Quatorzaine et régimes spéciaux

(/info-coronavirus-c ovid 19/infos-economie)

### Économie

(/info-coronavirus-covid-19/5/odiastion-de-masques-barriere)

#### Masques

(/info-coronavirus-covid-19/info-covid-19/info-coronavirus-covid-19/info-covid-1

## Prévention, dépistage

(/info-coronavirus-covid-19/espa spresse-coronavirus-covid-19)

## Espace presse

(/info-coronavirus-covid-

### Vidéos Dépliants Affiches

(/info-coronavirus d-19/main-facts)

Main facts



# Info Covid-19

Mise à jour : Dimanche, 7 mars, 2021 - 20:06

À la suite de la découverte de neuf cas locaux de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République viennent de prendre trois mesures fortes :

- > Toutes les personnes de retour de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier doivent s'isoler et appeler le 05 02 03 à partir de lundi 8 mars après-midi.
- > Un confinement strict de la population débutera lundi 8 mars à partir de minuit pour 15 jours.
- > Tous les établissements scolaires et universitaires seront fermés à partir de lundi 8 mars inclus.

# **POINT SANITAIRE**



# Dimanche 7 mars

Neuf nouveaux cas aujourd'hui

10

tests effectués ce jour

67

cas confirmés (dont 9 à l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

23 194

tests réalisés depuis le 18 mars 2020

486

personnes en quatorzaine dans un hôtel

# L'essentiel de l'actualité

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec la Métropole (et Sydney pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

Arrêté 2020-1787 Vols limités jusqu'au 31 juillet 2021.pdf (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/gtmp\_jcgo-bv89aj.pdf)

Toutes les personnes\* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le formulaire de recensement (https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4

\* À l'exception des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.

Une **quatorzaine obligatoire** (https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux) dans un hôtel est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie pour un **motif impérieux**, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna. Il peut s'agir :

- <u>pour les particuliers</u>, d'une **quatorzaine gratuite (https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux)** dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, soumise à un <u>délai d'attente variable</u>;
- pour les particuliers qui le souhaitent et pour les professionnels indispensables, d'une **quatorzaine payante** (https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux) dans les hôtels "Beaurivage" ou "Gondwana", avec un <u>délai d'attente réduit.</u>

Ces deux types de quatorzaine **respectent les protocoles sanitaires** établis par la DASS et font l'objet d'un **test PCR à l'issue.** 

Les professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent également bénéficier d'un protocole spécifique (https://gouv.nc/infocoronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux) afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à pcofret@gouv.nc (mailto:pcofret@gouv.nc)

Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc (mailto:bglasman@cafat.nc)

Pour tout savoir sur les arrivées en Nouvelle-Calédonie, CLIQUER ICI. (https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie)

Pour tout savoir sur les départs de Nouvelle-Calédonie, CLIQUER ICI. (https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie)

# Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (http://www.juridoc.gouv.nc/), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées,** puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

